

**Dossier # : 1151378002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le chapitre d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), de manière à modifier la liste intitulée "Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle" dans la section "Les lieux de culte" pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (église Saint-Columba) et ainsi permettre la démolition de l'ancienne église et la construction d'un ensemble résidentiel de 7 unités.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Avis favorable avec commentaires

---

**COMMENTAIRES**

Voir document ci-joint.



[15-2594 - PU liste des bâtiments - CDN.doc](#)

---

**NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)**

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sabrina GRANT  
Avocate  
**Tél : 514 872-6872**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-08-26

Sabrina GRANT  
Avocate  
**Tél : 514 872-6872**  
**Division : Droit public et législation**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE  
MONTRÉAL (04-047)**

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2015, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. La liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 4 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est modifiée par la suppression, dans la catégorie « Les lieux de culte », du bâtiment « 4020, avenue Hingston (Église St. Columba) ».

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD 1151378002



Regl\_plan\_urb\_GDD1151378002.doc

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE  
RCA15 XXXXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE  
MONTRÉAL (04-047)**

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À la séance du \_\_\_\_\_ 2015, le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce décrète :

**1.** La liste des « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, incluse à la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée, par le retrait de la référence à l'adresse : "4020, avenue Hingston (St. Columba)" apparaissant à la première colonne de la section "Les lieux de culte".

---

GDD 1151378002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le chapitre d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), de manière à modifier la liste intitulée "Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle" dans la section "Les lieux de culte" pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (église Saint-Columba) et ainsi permettre la démolition de l'ancienne église et la construction d'un ensemble résidentiel de 7 unités.



Annexe -1 = Plan d'arpentage du site actuel : [1- PI-Arpentage.pdf](#)

- Annexe -2 = Fiche de l'Inventaire des lieux de culte du Québec pour le bâtiment du



4020, avenue Hingston : [2- Fiche Invent-Pat-Relg\\_2003.pdf](#)

- Annexe -3 = Énoncé d'intérêt patrimonial (div. du patrimoine, SMVT) :



[3- Énoncé Int.Patrim\\_140424.pdf](#)

- Annexe -4 = Rapport d'inspection, Donovan Experts - Conseils :



[4- Rapp-Inspect\\_150612.pdf](#)

- Annexe -5 = Étude de faisabilité d'une réhabilitation, Neuf architectes :



[5- Réhabilit-150618.pdf](#)

- Annexe -6 = Extrait du PV du CCU du 11 décembre 2014 :



[6- AVIS-CCU\\_4020\\_Hingst\\_141211.pdf](#)

- Annexe -7 = Extrait du PV du Comité mixte du 12 décembre 2014 :



[7- Extrait Com-Mixte\\_141212.pdf](#)

- Annexe -8 = Extrait du PV du Comité mixte du 26 juin 2015 :



[8- Extrait Com-Mixte\\_150626.pdf](#)



- Annexe -9 = Plans du projet de remplacement : 9- Plans 150805.pdf
- Annexe -10 = Extrait du PV du CCU du 6 août 2015 :



10- AVIS-CCU 4020 Hingst 150806.pdf

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard GOURDE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-3389  
**Télécop. :** 514 868-5050